

1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures	Doses	Stades d'application	Nombre d'applications max/an	Délaï avant récolte
Blé*	Blé dur d'hiver, triticale	1 L/ha	BBCH 39	1	70 jours
	Blé tendre d'hiver	0,6 L/ha	BBCH 39	1	56 jours
Orge*	Orge d'hiver	1 L/ha	BBCH 39	1	56 jours
	Orge de printemps	0,6 L/ha	BBCH 39	1	56 jours
Seigle*	Seigle d'hiver	1 L/ha	BBCH 39	1	70 jours
Lin	Lin textile	1,5 L/ha	n.a	1	n.a
Porte Graine	Porte graine - carotte	1,5 L/ha	n.a	1	n.a
	Porte graine - chanvre et oignons	1 L/ha	n.a	1	n.a
	Porte graine - cucurbitacés	0,5 L/ha	n.a	3	n.a

n.a: non applicable

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

NUFARM SAS préconise l'utilisation de **FLORDIMEX® CBW** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

2 MODE D'ACTION

FLORDIMEX® CBW renforce les tiges, limite la verse et valorise les facteurs de production dans les cultures intensives.

4 CONDITIONS D'APPLICATION

FLORDIMEX® CBW est un régulateur de croissance particulièrement efficace contre les phénomènes de casse du col de l'épi sur orge.

- Sur orge d'hiver: 1 L/ha entre les stades 2 nœuds et avant la sortie des barbes. En cas de risque de verse élevé, une stratégie à 2 passages (à 1 nœud puis **FLORDIMEX® CBW** à dernière feuille est conseillé).

- Sur blé tendre d'hiver: il est possible d'appliquer 2 traitements, 600 g/ha de chlorméquat chlorure (matière active) au stade épi 1 cm (BBCH 29) suivi de **FLORDIMEX® CBW** à 0,5 L/ha au stade dernière feuille étalée (BBCH39), avant éclatement de la gaine.

5 PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Sur blé éviter tout contact avec l'épi.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Traiter par temps calme, sans vent pour éviter toute dérive sur les cultures adjacentes.
- Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante ou avec des buses adaptées (anti-dérive), diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si les pulvérisations sont effectuées de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables.
- C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé. S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également.
- Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
- Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement les précautions d'emploi de cette étiquette.
- Porter un appareil de protection des yeux et du visage pendant la phase de mélange/chargement.

6 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. **FLORDIMEX® CBW** n'est pas compatible avec les herbicides et les engrais. Suivre la réglementation en vigueur. Faire un test préalable.

AMM : 2090149

Composition : : 480 g/L d'éthéphon et du 2-butoxyéthanol

Formulation : Concentré soluble (SL)



7 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Avant de débuter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **FLORDIMEX® CBW**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon avant l'emploi. Verser directement la quantité nécessaire de **FLORDIMEX® CBW** dans le réservoir du pulvérisateur rempli à moitié d'eau sous agitation et compléter le remplissage en maintenant l'agitation. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

8 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température comprise entre 0°C et 40°C.

9 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit . Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1					
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)			...		

***: En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées, porter cette protection respiratoire.

** dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine

*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

10 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

11 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux



12 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
- Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
- Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
- Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

13 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

14 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

15 CLASSEMENT



DANGER

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P234: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréés.

Délai de réentrée: 24 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Mars 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.